

PROCES –VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 MARS 2018

L'an Deux Mil dix-huit le 30 Mars à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard LACOEUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2018

Présents : M. LACOEUILLE / M. MIRGALET / Mme MANDIN / M. BORDES / M. EDRICH / M. FOUCAUD / Mme GIROUX-MALLOT / Mme COLLIGNON / M. OLLIVIER / Mme MALTAT-YAMEOGO / Mme LE FLOCH / Mme DECELLE.

Pouvoir : Mme PELLETIER.

Secrétaire de séance : Mme COLLIGNON.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Après avoir adopté le compte de gestion 2017 du comptable du Trésor, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents a approuvé le compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes (Foyer Résidence et Service d'assainissement collectif). Soit respectivement un excédent global hors restes à réaliser pour les 3 budgets qui s'élève à 1 104 627,99 €, 500 359,36 € et 253 329,68 €.

Ces résultats excédentaires seront repris au budget primitif 2018 hormis les 253 329,68 € du service d'assainissement collectif qui seront reversés à la CDC Cœur de Charente suite au transfert de compétence à compter du 1^{er} Janvier 2018.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Cette année encore le Conseil Municipal a l'unanimité a voté le budget primitif 2018 sans augmentation des taux d'imposition des 4 taxes directes locales.

Le budget principal s'équilibre à 2 189 781,67 € en section de fonctionnement et à 1 946 019,22 € en section d'investissement.

Les principaux investissements concerneront les travaux d'aménagement de la traversée du bourg (poursuite et fin de la 1^{ère} tranche dans la rue du centre et début de la 2^{ème} tranche dans la rue basse), ainsi que la 1^{ère} tranche des travaux de restauration générale de l'église concernant la confortation et restauration de la charpente et des voûtes du chœur.

Le budget annexe « Foyer Résidence de l'Abbaye » est équilibré 775 912,36 € en section de fonctionnement et à 476 016,01 € en section d'investissement.

REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS ET DES LOCATIONS DE SALLES :

A compter du 1^{er} Avril 2018 :

- Garderie scolaire : 1 €
- Cantine scolaire : enfants = 2,10 € adultes = 5,50 €
- Concessions cimetièrre : 50 € le m2
- Columbarium : 450 € par case

A compter du 1^{er} Juillet 2018 :

- Droit de place : camion outillage : 150 € par jour
- Emplacement marché : 3,50 € de 5 à 10 mètres ; + 3,00 € tous les 5 m supplémentaires

Nouveaux tarifs des salles de l'Abbaye :

A compter du 1^{er} Avril 2018 :

- Cellier de l'Abbaye : 1 journée (sauf week-end sans cuisine) = 200 €
1 journée (sauf week-end avec cuisine) = 250 €
Week-end = 690 €
Forfait sonorisation : 100 € / jour – 140 € / week-end
Caution = 300 €
Forfait ménage : 200 €
- Auditorium : 1 journée : 80 € - Caution : 100 €
- Salle de l'Abbé Guillaume : 1 journée = 50 € - Week-end = 80 €
Forfait de 3 à 5 jours = 150 €
Caution = 100 €
- Service « catering » : 5,50 € par personne

Le tarif des autres salles communales est inchangé.

AVENANTS MARCHES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG :

Suite au décès du mandataire du groupement conjoint titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, un avenant de transfert sera signé pour la reprise du marché initial dans les mêmes conditions.

Un avenant au marché de travaux de la tranche ferme est accepté pour intégrer des prestations supplémentaires nécessaires à la poursuite des travaux dans la Rue du Centre, notamment le rétablissement de la circulation de 2 rues transversales, travaux qui seront en moins-values sur la tranche suivante.

BAUX COMMERCIAUX :

Concernant le projet de café créatif prévu dans les locaux de l'ancienne Trésorerie, Mme MELLA-DURAN, future locataire débutera son activité à compter du 1^{er} Mai 2018.

A la demande de l'intéressé, le bail commercial conclu avec M. Goulu Geoffrey pour le commerce de boucherie charcuterie Rue du Centre sera résilié à l'amiable à compter du 1^{er} Avril 2018.

CONVENTIONS AVEC LA CDC CŒUR DE CHARENTE :

2 conventions seront signées avec la CDC Cœur de Charente :

- l'une pour la mise en valeur au moyen de supports de communication, du patrimoine roman sur le territoire dont fait partie l'église de Saint Amant reconnue comme site incontournable.
- L'autre, compte tenu du transfert de compétence depuis le 1^{er} janvier 2018, pour la mise à disposition du personnel technique de la commune pour assurer la continuité de service d'assainissement collectif, concernant l'exploitation des stations, l'entretien courant des postes de refoulement et du réseau ainsi que la gestion des espaces verts.

RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT :

Pour permettre dans de bonnes conditions la continuité des différents services communaux, le maire est autorisé, conformément aux dispositions statutaires de la fonction publique, à recruter des agents contractuels pour assurer en cas de besoin le remplacement rapide d'agents indisponibles.

INFORMATIONS DIVERSES :

M. GOUEDO, architecte a été retenu pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du futur cabinet médical de la Commune sous maîtrise d'ouvrage de la CDC Cœur de Charente.

Le nouveau site internet de la Mairie est en ligne. Des mises à jour sont encore en cours et toutes suggestions ou remarques seront les bienvenues.